

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 25°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de télécommunication mobile.

Contrats de télécommunication mobile

Juillet – septembre 2017

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coûts d'acquisition	Coûts de service mensuels
Rogers	Téléphones intelligents	12	0	14,10 \$	1 220,40 \$
Rogers	Tablette	1	0	0 \$	56,10 \$

Renseignements complémentaires

Le nombre de forfaits cellulaires indiqués sont ceux comptabilisés au 30 septembre 2017.

Le coût d'acquisition est relatif au coût des appareils acquis durant le trimestre, incluant les accessoires (étuis, piles, chargeurs etc.).

Le coût de service mensuel présente, pour le trimestre et par type d'appareil, une moyenne des coûts de service des forfaits mensuels.